

Année
2014

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Trions plus pour jeter moins

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février
1995, dite loi Barnier et du décret d'application du 11 mai
2000

28/05/2015

SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des tableaux, illustrations et graphiques

... *Retour sur les faits marquants de l'année 2014* ...

1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1. Organisation politique

1.2. Le SICTOM et son territoire

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SICTOM

2.1. La Compétence « Collecte »

2.1.1. Les collectes en « porte à porte »

2.1.2. Les collectes en « points d'apport volontaire »

2.1.3. Les collectes spécifiques

2.2. La Compétence « Traitement »

2.2.1. Gestion des déchetteries

2.2.2. La reconversion de l'UIOM de Châteaudun

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Collecte et traitement des O.M.R : les principaux chiffres

3.2. Collecte et traitement des E.M.R : les principaux chiffres

3.2.1. Les E.M.R. collectés en porte à porte

3.2.2. Les J.R.M. collectés en P.A.V.

3.2.3. Le verre collecté en P.A.V.

3.3. Collecte spécifique des cartons des commerçants, artisans et industriels

3.4. Les déchetteries

3.4.1. Les tonnages captés et leurs évolutions

3.4.2. Le devenir des déchets captés

3.5. Synthèse des tonnages et bilan environnemental

4. LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Évolution des dépenses de fonctionnement

4.2. Évolution des recettes de fonctionnement

4.3. Synthèse des coûts de collecte et de traitement

5. CONCLUSION

6. ANNEXES

Liste des abréviations

<u>B.O.M.</u>	: Benne à Ordures Ménagères
<u>C.A</u>	: Compte Administratif
<u>D.D.S.</u>	: Déchets Diffus Spécifiques
<u>D.E.E.E.</u>	: Déchets d'Equipements Electroniques et Electroménagers
<u>D.M.R.</u>	: Déchets Ménagers Résiduels
<u>D.M.S.</u>	: Déchets Ménagers Spécifiques
<u>D.V.</u>	: Déchets Verts
<u>E.M.R.</u>	: Emballages Ménagers Résiduels
<u>E.P.C.I.</u>	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<u>F.M.A.</u>	: Fond Mouvant Alternatif
<u>I.N.S.E.E.</u>	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<u>I.S.D.I.</u>	: Installation de Stockage des Déchets Inertes
<u>I.S.D.N.D.</u>	: Installation de Stockage des Déchets Non dangereux
<u>J.R.M.</u>	: Journaux Revus Magazines
<u>O.M.R.</u>	: Ordures Ménagères Résiduelles
<u>P.A.V.</u>	: Point d'Apport Volontaire
<u>P.E.D.M.A.</u>	: Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
<u>P.E.H.D.</u>	: Polyéthylène à Haute Densité
<u>P.E.T.</u>	: Polyéthylène Téréphtalate
<u>P.V.C.</u>	: Polychlorure de Vinyle
<u>S.I.C.T.O.M.</u>	: Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères
<u>S.I.T.R.E.VA</u>	: Syndicat Intercommunal de TRaitement Et de VALorisation
<u>T.E.O.M.</u>	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<u>T.V.</u>	: Tout venant
<u>U.I.O.M.</u>	: Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
<u>U.V.E.</u>	: Unité de Valorisation Energétique

Liste des tableaux, illustrations et graphiques

Tableaux :

- Tableau n°1 : Structures intercommunales composant le S.I.C.T.O.M.
- Tableau n°2 : Exutoires des différents déchets issus des déchetteries
- Tableau n°3 : Evolution des tonnages d'O.M.R.
- Tableau n°4 : Evolution des tonnages d'E.M.R.
- Tableau n°5 : Synthèse des caractérisations d'emballages 2013
- Tableau n°6 : Synthèse des caractérisations d'emballages 2014
- Tableau n°7 : Evolution des tonnages de J.R.M.
- Tableau n°8 : Evolution des tonnages de verre
- Tableau n°9 : Synthèse des tonnages et ratios des différents flux collectés
- Tableau n°10 : Evolution des tonnages de carton
- Tableau n°11 : Synthèse des tonnages de déchets captés en déchetteries
- Tableau n°12 : Synthèse des tonnages captés par déchetterie
- Tableau n°13 : Synthèse de l'ensemble des déchets pris en charge par le S.I.C.T.O.M.
- Tableau n°14 : Principaux postes budgétaires de dépenses de fonctionnement
- Tableau n°15 : Détail des coûts de collecte 2014
- Tableau n°16 : Détail des coûts SITREVA 2014
- Tableau n°17 : Principaux postes budgétaires des recettes de fonctionnement
- Tableau n°18 : Détail des recettes SITREVA
- Tableau n°19 : Evolution de la T.E.O.M. par habitant
- Tableau n°20 : Synthèse financière 2014

Illustrations :

- Illustration n°1 : Liste des membres du Bureau du S.I.C.T.O.M.
- Illustration n°2 : Synopsis des différents déchets collectés
- Illustration n°3 : Situation géographique des déchetteries

Graphiques :

Graphique n°1 : Mise en corrélation des évolutions de tonnages des O.M.R. et E.M.R.

Graphique n°2 : Répartition des différents modes de traitement en 2013

Graphique n°3 : Répartition des différents modes de traitement en 2014

Graphique n°4 : Répartition des coûts SITREVA

Graphique n°5 : Evolution du produit de la T.E.O.M.

Graphique n°6 : Evolution du coût en € / Tonne

... Retour sur les faits marquants de l'année 2014 ...

❖ Election du Comité Syndical

Le 15 mai 2014 se sont déroulées les élections du Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun.

A cette occasion, Monsieur DEBALLON, Maire de Douy, Président sortant, a été réélu à la Présidence du Syndicat pour une durée de six ans. A l'issue des élections, c'est plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration qui a été renouvelée avec pour 1^{er} Vice-Président Monsieur BIWER, adjoint à l'Urbanisme, à l'Environnement et à la démocratie locale de la commune de Châteaudun.

❖ Signature d'un nouveau contrat de collecte :

Le contrat de collecte passé avec la Société COVED s'est achevé le 31 décembre 2014. Un nouveau marché européen pour la collecte des déchets ménagers et assimilés a donc été relancé dans le courant de l'année afin d'être efficient au 1^{er} janvier 2015.

Après ouverture des plis et analyses des différents dossiers par la Commission d'Appel d'Offre, l'offre de la Société SEPUR a été retenue. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2015, la Société SEPUR assurera la collecte des déchets ménagers et assimilés pour une durée ferme de 5 ans.

Les principaux atouts techniques de l'offre SEPUR :

- Une collecte en mono-flux (permettant de capter plus d'emballages recyclables),
- Une benne à gabarit réduit pour l'hyper centre-ville de Châteaudun,
- Un système de comptage des bacs à la levée,
- Des camions Euro 6 réduisant les impacts environnementaux.

❖ Lancement de la conteneurisation :

Parallèlement au marché de collecte, un marché de conteneurisation des ordures ménagères a également été lancé avec, pour objectif, plus aucun sac poubelle noir à compter du 1^{er} juillet 2015 dans toutes les communes, *exit* Châteaudun où le délai a été repoussé au 1^{er} janvier 2016 pour des raisons techniques.

Pour des raisons financières, nous nous sommes orientés vers la méthode dite « enquête / dotation en simultanée » ce qui signifie qu'il n'y a qu'un seul passage par adresse. Bien évidemment la propension de personnes atteintes est moindre que si nous avions opté pour deux passages mais le gain financier est non négligeable.

L'opération a commencé début décembre et se poursuivra pendant 2 à 3 mois.

1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1. Organisation politique

Le S.I.C.T.O.M. de la Région de Châteaudun - Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères - est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) créé par l'arrêté préfectoral n°1601 du 18 juillet 1973.

Jusqu'au 30 juin 2013, il assurait les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, compétences que les différentes communautés de communes adhérentes lui avaient transférées. A compter du 1^{er} juillet, le Syndicat a transféré sa compétence traitement au SITREVA. Le S.I.C.T.O.M. de Châteaudun est doté d'un organe politique décisionnaire : le Comité Syndical ; Comité constitué de 104 délégués titulaires élus par les conseils communautaires.

Le Président, Monsieur Jean-Yves Deballon est assisté d'un bureau de 14 membres dont quatre Vice-présidents.

M. Jean-Yves DEBALLON
Président
Mairie de Douy

M. BIWER
1^{er} Vice-Président
Mairie de Châteaudun

M. GUERTON
2^{ème} Vice-Président
Mairie de Marboué

M. GASNIER
3^{ème} Vice-Président
Mairie
d'Ouzouer le Marché

Mme. HISSELI
4^{ème} Vice-Président
Mairie de
Villiers Saint Orien

M^{me} de BEAUDIGNIES
Mairie de Fontaine
Raoul

M. CHENEAU
Mairie de
Saint Cloud en Dunois

M. COLOMBE
Mairie de Thiville

Mme. FATIMI
Mairie de
Cloyes sur le Loir

M. GANNIER
Mairie de
Saint Denis les Ponts

M. HENAULT
Mairie de Châteaudun

M. LOUIS
Mairie de
Bazoches en Dunois

M. MASSON
Mairie d'Arrou

M. ROUSSEAU
Mairie de
Saint Maur sur le Loir

M. VASSORT
Mairie de Nottonville

Illustration n°1 : Liste des membres du Bureau du S.I.C.T.O.M.

1.2. Le S.I.C.T.O.M. et son territoire

Aujourd'hui, le S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun est constitué de 51 communes regroupées au sein de sept communautés de communes réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et le Loir et Cher et dessert une population de 40 103 habitants, population INSEE 2014.

Liste des Communautés de Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M :

Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne	Pour les communes de La Colombe, Membrolles, Ouzouer le Marché, Semerville, Verdes et Villermain.
Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères en Beauce	Pour les communes de Bazoches en Dunois, Nottonville, Péronville et Varize.
Communauté de Communes du Bonnevalais	Pour les communes de Bullainville, Dancy, Flacey, Saint Maur sur le Loir et Villiers Saint Orien.
Communauté de Communes du Dunois	Pour les communes de Châteaudun, La Chapelle du Noyer, Jallans, Lanneray et Saint Denis les Ponts.
Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois	Pour les communes de Brévainville, Fontaine Raoul, Ouzouer le Doyen et Villebout.
Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises	Pour les communes de Civry, Conie Molitard, Donnemain Saint Mamès, Logron, Lutz en Dunois, Marboué, Moléans, Ozoir le Breuil, Saint Christophe, Saint Cloud en Dunois, Thiville et Villampuy.
Communauté de Communes des Trois Rivières	Pour les communes de Arrou, Autheuil, Boisgasson, Charray, Châtillon en Dunois, Cloyes sur le Loir, Courtalain, Douy, La Ferté Villeneuil, Langey, Le Mée, Montigny le Gannelon, Romilly sur Aigre, Saint Hilaire sur Yerre et Saint Pellerin.

Tableau n°1 : Structures intercommunales composant le S.I.C.T.O.M.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU S.I.C.T.O.M.

Le S.I.C.T.O.M de la région de Châteaudun a transféré, au 1^{er} juillet 2013, sa compétence « traitement » au SITREVA, un regroupement de syndicats primaires. De fait, depuis cette même date, le S.I.C.T.O.M. assure uniquement la compétence « collecte ».

2.1. La compétence « Collecte »

Le marché ouvert européen de collecte des ordures ménagères et assimilés, lancé par le S.I.C.T.O.M. en 2008, avait été attribué à la Société COVED qui devait donc assurer les différentes collectes sur l'ensemble du territoire pour une durée initiale de 57 mois, soit jusqu'à la fin mars 2013. Il a ensuite été décidé de prolonger ce marché de collecte pour une durée de neuf mois supplémentaires, et ce, pour des raisons techniques inhérente au démantèlement de l'U.I.O.M. de Châteaudun et de la création du futur quai de transfert, ce qui a reporté l'échéance du contrat à fin décembre 2013. Enfin, après avoir classé « sans suite » un nouveau marché de collecte lancé fin 2013, la décision de maintenir COVED en place jusqu'en fin d'année 2014 a été prise. De fait, COVED a donc assuré l'ensemble des collectes jusqu'au 31 décembre 2014.

Comme spécifié dans la partie « faits marquants », le nom du futur collecteur pour les cinq prochaines années est d'ores et déjà connu. En effet, la Société SEPUR a remporté l'appel d'offre lancé en juin 2014 et commencera le contrat au 1^{er} janvier 2015 pour une durée minimale de 5 ans.

2.1.1. Les collectes en « Porte à porte »

L'intégralité de notre territoire, soit 51 communes, est collecté en porte à porte pour les O.M.R. et les E.M.R. avec une variance dans la fréquence des collecte selon la démographie des communes : C1, pour 48 communes dites rurales, C2 pour Cloyes sur le Loir et Saint Denis les Ponts, communes semi-rurales et C3 pour Châteaudun, commune urbaine. Sur le même principe, la fréquence des collectes des E.M.R. varie de C0,5 (une fois toutes les deux semaines) pour 50 communes à C1 pour la commune de Châteaudun.

2.1.2. Les collectes en « Points d'Apport Volontaire »

La collecte du verre et du papier se fait par des bornes d'apport volontaire (colonnes aériennes) situées sur des P.A.V. à l'aide d'un véhicule de type *Ampiroll* et ce, sur l'ensemble des communes. Le parc de P.A.V. comprend 110 colonnes papier et autant de colonnes verre réparties sur 80 emplacements. Le nombre de P.A.V. par commune varie selon sa population et chaque commune bénéficie d'au moins un P.A.V. Contractuellement, les colonnes sont vidées au moins une fois tous les quinze jours pour 50 communes et une fois par semaine sur la commune de Châteaudun.

2.1.3. Les collectes spécifiques

De manière générale, la collecte des déchets des professionnels est intégrée dans le circuit de collecte des O.M.R. des particuliers.

Cependant, depuis le mois de novembre 2008, les commerçants, artisans et industriels de la commune de Châteaudun bénéficient d'une collecte spéciale des cartons en C1 tous les vendredis soirs.

Enfin, les déchets issus des marchés de la commune de Châteaudun ne sont pas inclus dans le circuit de collecte traditionnelle des O.M.R. et font l'objet d'une collecte spécifique les jeudis soir à partir de 17h et les samedis à partir de 14h.

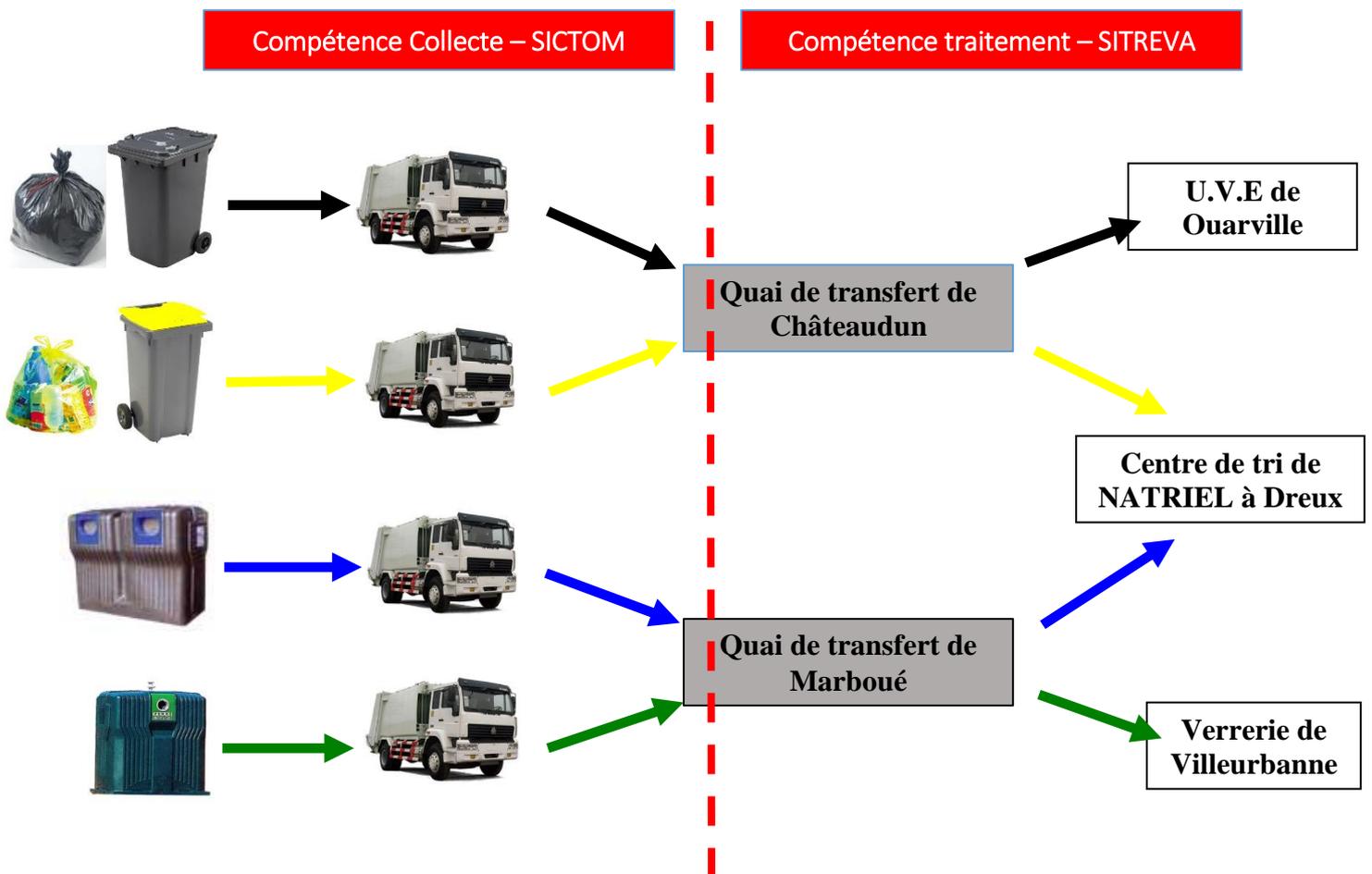


Illustration n°2 : Synopsis des différents flux collectés

2.2. La compétence « traitement »

2.2.1. La gestion des déchetteries

Le SICTOM de Châteaudun possède, sur son territoire, un maillage de quatre déchetteries. La déchetterie de Cloyes sur le Loir dessert la zone sud du Syndicat, celle d'Arrou la zone ouest, celle d'Ouzouer le Marché les communes du Loir et Cher et enfin la déchetterie de Châteaudun dessert le nord et l'est du territoire.

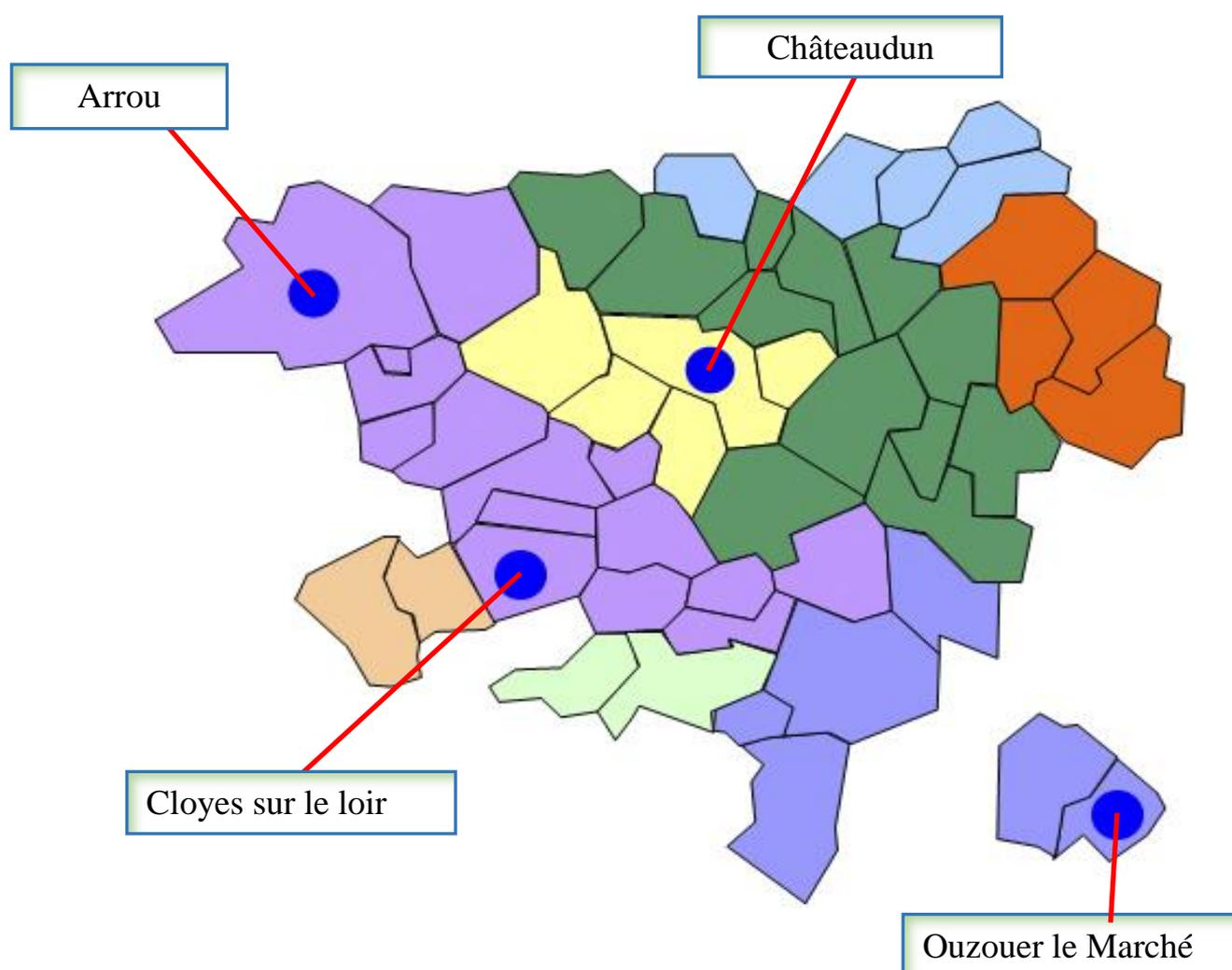


Illustration n°3 : Situation géographique des déchetteries

Suite au transfert de compétence vers le SITREVA, les quatre déchetteries restent propriété du S.I.C.T.O.M. de Châteaudun mais sont mises à disposition, à titre gratuit, au SITREVA pour leur exploitation.

Le S.I.C.T.O.M. avait confié l'exploitation de ses quatre déchetteries à la Société COVED par le biais d'un marché européen de service, antérieur au transfert de compétence ; COVED reste donc l'exploitant de ces dernières jusqu'en mai 2015, date de fin du contrat. Ce marché comprend la gestion du haut de quai, la gestion du bas de quai ainsi que le transport des matériaux vers les différents exutoires.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des exutoires par catégories de déchets accueillis en déchetteries :

Type de déchet	Nom de l'exutoire	Lieu de traitement
Déchets verts	SETRAD ONYX Centre	St Péray la Colombe (45)
Gravats	Les Calcaire Dunois	Thiville (28)
Tout venant	NCI Environnement	Montmirail (72)
Bois	NCI Environnement	Montmirail (72)
Ferraille	SEPCHAT	Bonneval (28)
Cartons	COVED	Saran (45)
DEEE GEMHF	COREPA	Gennevilliers (92)
DEEE GEMF	COREPA	Bruyères sur Oise (95)
DEEE écrans	Galloo	Vernouillet (28)
DEEE écrans plats	Galloo	Halluin (59)
DEEE PAM	Véolia-Triade	Gonnesse (95)
DMS	BS Environnement	Tours
	TRIADIS	Etampes

Tableau n°2 : Exutoires des différents déchets issus des déchetteries

2.2.2. La reconversion de l'U.I.O.M. de Châteaudun

L'U.I.O.M. de Châteaudun a cessé de fonctionner en août 2013. Cette dernière, après des étapes de démantèlement et de dépollution sera transformée en quai de transfert pour expédier les différents types de déchets soit vers Ouarville pour les O.M.R. soit vers Dreux pour les E.M.R. et les J.R.M.

Le projet de reconversion de l'U.I.O.M. se déroulera en 3 phases :

- **Phase 1, phase transitoire (fin 2013 et année 2014) :** mise en place de la rupture de charge dans le hall de 500 m² (les B.O.M. déposent les D.M.R au sol qui sont ensuite repris à la chargeuse pour le chargement des F.M.A.). Cela permet une scission physique entre l'exploitation du transfert et la déconstruction de l'usine. Durant cette phase, des travaux dans le hall seront à réaliser (mise en place des murs de protection, mise en place d'un

portail déroulant, etc...) et l'ensemble de bas de vie sera à rénover (mise aux normes isolation, rénovation des sanitaires, etc...).

➤ **Phase 2, phase de déconstruction** : cette phase se décline ainsi :

- *Définition précise du périmètre de démantèlement et rédaction du programme.*
- *Consultation d'un Maître d'Œuvre.*
- *Choix du Maître d'Œuvre.*
- *Etablissement des différents cahiers des charges pour consultations en vue d'établir les différents diagnostics nécessaires.*
- *Consultation de différents bureaux d'études et de contrôles.*
- *Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises pour le démantèlement.*
- *Relation avec la DREAL pour approbation du dossier de démantèlement.*
- *Consultation des entreprises.*
- *Permis de démolir.*
- *Choix des entreprises.*
- *Suivi du chantier.*

➤ **Phase 3, création du quai de transfert définitif** : définie suivant le programme de démantèlement de l'U.I.O.M., l'orientation du quai de transfert définitif peut être organisée de la manière suivante : l'axe de réflexion est de profiter du dénivelé constructif existant (environ 5 à 6 mètres) pour travailler sur la conception d'un vidage en direct des B.O.M. dans les fonds mouvants profitant ainsi de ce dénivelé existant.

Cette solution offre l'avantage de supprimer des heures de chargement générant ainsi des économies en termes d'exploitation.

Cela suppose la construction d'un bâtiment couvert dans le prolongement du hall actuel avec des dimensions de 18 mètres de largeur et 25 mètres de longueur de manière à couvrir entièrement les ensembles F.M.A.

Il est nécessaire d'envisager, dans ce schéma, la construction d'un dispositif de réserve des eaux d'incendie étant donné que le risque incendie est déplacé en partie basse.

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Collecte et traitement des O.M.R. :

Tout au long de l'année, les ordures ménagères étaient déposées sur le sol du quai de transfert avant d'être rechargées, le jour même, pour être transférées vers l'U.V.E. Valoryel de Ouarville et y être incinérées.

Ce tableau synthétise l'ensemble des tonnages mensuels d'O.M.R. ces trois dernières années :

Evolution des tonnages d'O.M.R. 2012-2014			
	2012	2013	2014
janvier	924,4	926,0	888,5
février	801,5	763,0	741,8
mars	871,6	825,0	802,3
avril	817,7	873,0	835,7
mai	925,8	890,0	830,4
juin	883,8	860,0	828,0
juillet	906,3	970,0	891,3
août	885,2	831,0	815,5
septembre	794,9	897,0	885,6
octobre	958,7	980,2	881,4
novembre	855,6	835,3	757,8
décembre	842,3	852,8	887,9
	10 467,7	10 503,3	10 046,0
		0,34%	
			-4,35%
		-4,03%	

Tableau n°3 : Evolution des tonnages d'O.M.R.

Après une légère augmentation des tonnages collectés en 2013 (+ 0.34%), la courbe de la production d'O.M.R. a, une nouvelle fois, chuté cette année (-4,35% par rapport à l'an dernier) confirmant ainsi son allure décroissante amorcée en 2009.

En ratio, chaque habitant du S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun a produit 250,50 kg d'ordures ménagères cette année contre 259,96 kg en 2013 soit une baisse de 3,64%.

Notons que l'un des objectifs majeurs du *Grenelle de l'Environnement* retranscrit dans le P.E.D.M.A. d'Eure et Loir, à savoir la baisse de 7% des tonnages d'ordures ménagères sur la période 2007 à 2015, sera, a priori, atteint puisqu'à ce jour nos tonnages d'O.M.R. ont diminué, en valeur, de 17,10% depuis 2007.

3.2. Collecte et traitement des E.M.R. :

Sous réserve des Prescriptions Techniques Minimales d'*Eco-Emballages* et d'éventuelles évolutions à venir en matière de collecte, sont concernés par la collecte en porte des Emballages Ménagers Recyclables :

- Les emballages légers collectés en porte à porte. Sont compris dans cette dénomination : les cartons et cartonnettes, non souillés, les bouteilles plastiques non souillées (PVC, PET, PEHD), les emballages métalliques (acier, aluminium) et les briques alimentaires, non souillés.
- Les Journaux/Revue/Magazines collectés en points d'apport volontaire. Sont compris dans cette dénomination : les journaux, magazines, publicités, livres, cahiers, papiers divers propres autres que les emballages.
- Le Verre en mélange collecté en points d'apport volontaire. Sont compris dans cette dénomination : le verre alimentaire (bouteilles, pots de confiture, pots de yaourt, flacons, pots pour bébés, etc...) débarrassés de leurs bouchons ou couvercles.

3.2.1. Les E.M.R. collectés en porte à porte :

Les E.M.R. sont acheminés depuis le site de transfert de Châteaudun vers le Centre de Tri NATRIEL. Une fois les E.M.R. triés et mis en balles, la Société SITA CENTRE les rachète dans le cadre d'un contrat de reprise des matériaux triés avec SITREVA.

Ce tableau synthétise l'ensemble des tonnages mensuels d'O.M.R. ces trois dernières années :

Evolution des tonnages d'E.M.R			
	2012	2013	2014
janvier	48,2	51,9	54,6
février	45,5	43,0	42,1
mars	48,7	45,3	46,9
avril	45,3	56,2	50,0
mai	48,2	52,1	57,4
juin	50,9	46,8	53,9
juillet	46,3	53,5	64,5
août	48,1	48,7	49,7
septembre	44,6	48,9	57,5
octobre	49,3	49,7	54,0
novembre	45,8	46,8	44,5
décembre	44,1	45,9	48,1
	565,0	589,0	623,3
	4,24%		
		5,82%	
	10,32%		

Tableau n°4 : Evolution des tonnages d'EM.R

La hausse du captage des déchets recyclables en porte à porte, amorcée en 2013, se confirme puisque cette année 2014 a vu ses tonnages augmenter de 5,82% par rapport à l'exercice précédent. Ce point est évidemment positif et vient pérenniser un geste de tri de plus en plus présent chez les administrés. Ainsi, depuis 2012, les tonnages ont augmenté de 10,32% soulignant ainsi une prise de conscience « éco-citoyenne ».

Le ratio par habitant, quant à lui, est passé de 14,58 kg/hab. en 2012 à 15,54 kg/hab. cette année ce qui représente une hausse de 6,58%.

Le point sur la qualité du tri sélectif :

Chaque année, nous procédons à des caractérisations sur les emballages apportés au Centre de Tri NATRIEL afin de visualiser les qualités de ces derniers. Le « refus de tri » (ou « erreur de tri ») représente la fraction non recyclable de déchets qui a été intégrée dans les bacs et sacs jaunes par les administrés par erreur (soit volontairement, soit par manque d'information sur la recyclabilité d'un emballage). Nous procédons chaque année à dix caractérisations d'emballages. A chaque caractérisation, un échantillon de 50 kg environ est prélevé sur l'ensemble des emballages qui ont été apportés par le collecteur et cet échantillon est trié matériau par matériau.

Le résultat des caractérisations est important puisque c'est lui qui va déterminer les clés de répartition des différents matériaux par Dreux Agglomération (l'exploitant du Centre de Tri) entre les différents syndicats.

Synthèse de caractérisation 2013 :

Synthèse des caractérisations emballages 2013

date	poids	tétra	papier	carton imprimé	PEHD	PET foncé	PET clair	Carton brun	Acier	Alu	Refus de tri
23/01/2013	55,37	4,80%	2,30%	27,80%	6,10%	1,90%	12,60%	3,10%	8,20%	0,90%	32,30%
13/02/2013	43,23	5,80%	5,30%	22,10%	8,80%	3,20%	15,70%	1,90%	14,10%	0,40%	22,70%
06/03/2013	48,85	5,20%	6,40%	20,40%	8,00%	2,40%	12,20%	7,00%	13,20%	0,80%	24,50%
05/06/2013	38,14	6,70%	7,10%	24,90%	6,40%	2,90%	15,90%	1,80%	8,80%	3,50%	22,00%
12/06/2013	54,29	8,30%	3,50%	19,10%	10,00%	2,80%	17,90%	1,30%	14,40%	1,20%	21,60%
03/07/2013	51,24	4,70%	11,80%	11,10%	7,80%	2,00%	19,00%	3,90%	13,20%	1,10%	14,90%
28/08/2013	49,33	5,80%	6,30%	23,00%	6,30%	3,00%	19,60%	2,20%	10,40%	0,40%	23,00%
16/10/2013	50,37	6,60%	4,80%	3,90%	8,10%	3,60%	18,50%	7,50%	7,00%	1,00%	19,00%
20/11/2013	59,86	5,80%	7,00%	20,80%	8,40%	3,20%	12,80%	5,00%	13,90%	0,80%	22,40%
04/12/2013	45,76	5,80%	4,00%	24,30%	7,60%	3,10%	15,70%	5,90%	10,10%	1,20%	22,30%
Moyenne	49,64	5,95%	5,85%	19,74%	7,75%	2,81%	15,99%	3,96%	11,33%	1,13%	22,47%

Tableau n°5 : Synthèse des caractérisations d'emballages 2013

Synthèse des caractérisations emballages 2014

date	poids	tétra	papier	carton imprimé	PEHD	PET foncé	PET clair	Carton brun	Acier	Alu	Refus de tri
23/04/2014	41,73	7,20%	4,90%	21,90%	12,50%	2,30%	18,20%	3,80%	10,80%	1,40%	17,00%
21/05/2014	54,16	6,50%	3,20%	23,40%	9,20%	4,00%	19,10%	2,10%	15,00%	0,80%	16,30%
11/06/2014	46,56	7,10%	3,80%	20,80%	10,50%	3,90%	16,80%	3,90%	13,30%	1,20%	18,80%
25/06/2014	44,98	9,30%	10,70%	18,70%	6,30%	2,60%	16,30%	2,20%	10,00%	0,60%	23,20%
04/07/2014	52,66	5,30%	4,60%	27,00%	7,10%	3,50%	15,10%	6,90%	12,40%	0,70%	17,40%
30/07/2014	51,51	5,30%	4,70%	21,00%	4,80%	4,00%	14,70%	19,60%	9,10%	0,90%	16,00%
27/08/2014	51,86	4,00%	7,00%	17,50%	8,00%	4,20%	19,20%	5,70%	9,40%	1,10%	23,80%
10/09/2014	58,35	4,90%	6,30%	19,80%	8,00%	5,00%	15,90%	5,10%	8,70%	0,70%	25,70%
15/10/2014	40,15	3,60%	10,80%	31,90%	6,00%	2,50%	17,10%	8,60%	4,50%	0,20%	14,80%
03/12/2014	41,97	7,10%	4,50%	26,30%	9,60%	4,60%	16,60%	6,10%	9,30%	0,50%	15,20%
Moyenne	48,39	6,03%	6,05%	22,83%	8,20%	3,66%	16,90%	6,40%	10,25%	0,81%	18,82%

Tableau n°6 : Synthèse des caractérisations d'emballages 2014

Le taux de refus de tri est passé de 22,47% en 2013 à 18,82% cette année, soit une baisse de plus de 3,5 points. Cette baisse est évidemment positive et démontre un geste de tri plus qualitatif de la part des administrés. L'augmentation de près de 6% des E.M.R. collectés en porte à porte, corrélé à la baisse de 3,5% du refus de tri sur ce même flux, dénote un geste de plus en plus rigoureux tant qualitativement que quantitativement de la part des administrés du S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun.

De la même manière, nous observons une baisse du refus de tri sur le gisement de J.R.M. qui est passé de 6,39% en 2013 à 2,87% cette année.

3.2.2. Les E.M.R. collectés en P.A.V.

Evolution des tonnages de J.R.M.			
	2012	2013	2014
janvier	52,94	71,34	55,38
février	47,64	51,70	62,00
mars	67,68	40,30	55,74
avril	59,62	59,38	34,10
mai	56,22	73,02	79,80
juin	58,48	44,92	39,70
juillet	63,72	47,38	61,98
août	30,58	63,08	59,84
septembre	58,7	55,40	52,94
octobre	69,68	62,04	59,92
novembre	54,02	43,14	46,58
décembre	49,38	46,92	57,86
	668,66	658,62	665,84
	-1,50%		
		1,10%	
	-0,42%		

Evolution des tonnages de verre			
	2012	2013	2014
janvier	110,66	116,96	91,78
février	85,7	82,86	84,78
mars	85,06	91,70	99,58
avril	84,66	109,49	97,04
mai	115,2	93,24	86,28
juin	95,12	98,30	99,98
juillet	104,64	119,60	105,68
août	123,64	117,50	107,66
septembre	93,86	84,24	105,16
octobre	99,92	95,66	80,74
novembre	75,48	82,50	83,60
décembre	87,88	102,92	99,86
	1161,82	1 194,97	1 142,14
	2,85%		
		-4,42%	
	-1,69%		

Tableau n°7 et n°8 : Evolutions des tonnages de J.R.M. et de verre

Sans qu'une réelle tendance se dessine dans l'évolution des tonnages de J.R.M., nous constatons une légère augmentation d'un peu plus d'1% du captage cette année par rapport à 2013.

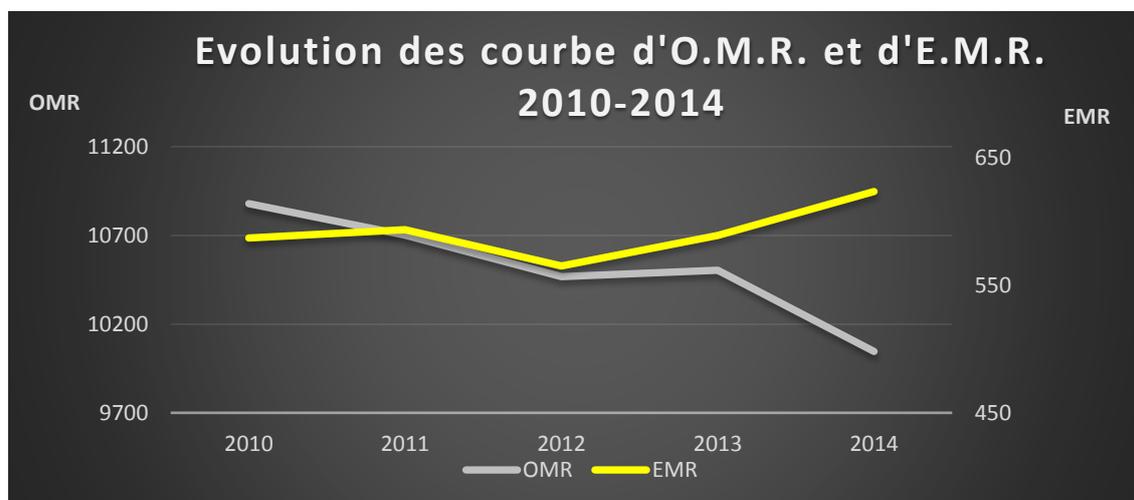
Quant aux tonnages de verre, nous remarquons une baisse de près de 50 tonnes depuis 2013 soit près de 4,5% de tonnes en moins. Cela s'explique en partie car un gisement exceptionnel de près de 20 tonnes avait été capté suite au vidage d'une ancienne plateforme de stockage de verre sur la commune de Villermain.

Voici un tableau synthétisant l'ensemble des tonnages collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire :

O.M.R.		E.M.R.		J.R.M.		Verre	
2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
10 503	10 046	588,9	623,2	658,6	665,8	1 194,5	1 142,5
-4,35%		5,82%		1,10%		-4,42%	
259,9 kg/ha	250,5 kg/ha	14,5 kg/ha	15,5 kg/ha	16,3 kg/ha	16,6 kg/ha	29,5 kg/ha	28,4 kg/ha
-3,64%		6,58%		1,84%		-3,72%	

Tableau n°9 : Synthèse des tonnages et ratios des différents flux collectés

Hormis les tonnages de verre qui chutent, nous constatons une accentuation des tendances des courbes d'O.M.R. et d'E.M.R. qui se dessinaient depuis 2012. La courbe des matériaux recyclables continue de croître de manière significative tandis que celle des ordures continue de baisser de manière prépondérante. Une évolution positive pour le S.I.C.T.O.M. Malgré une légère augmentation de la quantité de J.R.M. nous restons encore en dessous de la moyenne eurélienne en termes de captage.



Graphique n°1 : Mise en corrélation des évolutions des tonnages d'O.M.R. et d'E.M.R.

3.3. Collecte spécifique des cartons des commerçants, artisans et industriels

Les cartons non souillés des commerçants, artisans et industriels situés sur la commune de Châteaudun font l'objet d'une collecte spécifique. Ils peuvent être présentés en bacs ou en vrac. Cette collecte a lieu tous les vendredis après-midi à partir de 17 heures.

Voici un tableau synthétisant les tonnages mensuels de ces trois dernières années :

Evolution des tonnages de carton			
	2012	2013	2014
janvier	10	9,48	10,66
février	9,56	9,44	10,76
mars	12,52	11,38	9,02
avril	9,98	8,86	10,12
mai	8,8	11,10	12,38
juin	11,4	9,62	10,02
juillet	8,58	8,74	8,74
août	9,86	8,80	8,68
septembre	9,84	9,72	9,06
octobre	10,4	10,02	11,10
novembre	12,52	12,10	9,18
décembre	10,08	9,22	8,82
	123,54	118,48	118,54
		-4,10%	
			0,05%
		-4,05%	

Tableau n°10 : Evolution des tonnages de cartons

Après une baisse des tonnages en 2013, le captage de carton des commerçants, artisans et industriels s'est stabilisé et n'a quasiment pas évolué par rapport à l'an passé. Nous oscillons autour de 118 tonnes par an.

3.4. Les déchetteries

3.4.1. Les tonnages captés et leurs évolutions

Récapitulatif des tonnages S.I.C.T.O.M. 2014								
	DV	TV	Bois	Gravats	Ferraille	Carton	DEEE	DMS
janv-14	132,23	288,76	81,28	155,78	33,56	22,26	19,07	9,92
févr-14	92,74	289,00	78,22	191,52	27,86	15,18	16,00	3,00
mars-14	295,38	382,72	121,84	365,18	52,26	25,14	22,88	3,93
avr-14	348,79	399,14	122,38	308,82	47,00	18,50	22,44	0,00
mai-14	391,16	366,28	105,83	287,82	55,82	29,34	22,49	0,00
juin-14	488,36	373,12	119,08	341,10	48,30	22,70	20,44	6,09
juil-14	453,58	437,59	125,84	271,22	46,30	25,28	25,62	0,00
août-14	522,56	397,52	128,94	326,14	61,94	27,84	34,66	0,00
sept-14	519,44	364,58	108,12	345,78	35,76	16,52	25,77	0,00
oct-14	439,16	372,64	125,61	307,92	51,94	28,02	26,63	0,00
nov-14	311,50	297,36	83,38	203,48	37,78	15,04	20,08	0,00
déc-14	170,34	268,98	73,32	159,82	28,08	26,98	17,01	64,00
Total 2014	4 165,24	4 237,69	1 273,84	3 264,58	526,60	272,80	273,09	86,94
	14 100,78							
Total 2013	3 709,51	4 033,18	1 087,72	2 986,74	558,24	268,60	156,40	85,37
	12 885,75							
Δ 2014/2013	12,29%	5,07%	17,11%	9,30%	-5,67%	1,56%	74,61%	1,84%
	9,43%							

Tableau n°11 : Synthèse des tonnages de déchets captés en déchetteries

Nous constatons une forte augmentation de la masse globale captée sur nos déchetteries. Ce sont plus de 1 200 tonnes de déchets supplémentaires déposées par rapport à 2013 soit près de 9,5% d'augmentation. Nous notons une croissance exponentielle du captage de D.E.E.E. par rapport à 2013 où cette filière n'avait fonctionné que sur un semestre.

Récapitulatif des tonnages captés par déchetterie

	Déchets verts	Tout Venant	Bois	Gravats	Ferraille	Carton	D.D.S.	D.E.E.E.	Total
Arrou	470,50	311,86	105,76	237,58	53,96	27,10	3,78	32,81	1 243,35
Châteaudun	2621,85	2799,75	844,57	2023,40	337,78	140,57	54,07	170,10	8 992,09
Cloyes sur le Loir	547,86	453,14	166,00	391,18	84,84	49,76	10,83	48,73	1 752,34
Ouzouer le Marché	525,03	672,94	157,51	612,42	50,02	55,37	18,26	21,45	2 113,00
	4165,24	4237,69	1273,84	3264,58	526,60	272,80	86,94	273,09	14 100,78

Tableau n°12 : Synthèse des tonnages captés par déchetterie

La déchetterie de Châteaudun représente, à elle seule, près de 64% des tonnages captés sur l'ensemble du parc de déchetteries du S.I.C.T.O.M. Vient ensuite la déchetterie d'Ouzouer le Marché avec près de 15% des déchets captés ; celle de Cloyes sur le Loir représente 12,5% des tonnages et enfin celle d'Arrou un peu plus de 8,5%.

En 2014, le SITREVA a capté 78 297,10 tonnes de déchets sur l'ensemble de ses 22 déchetteries.

Le S.I.C.T.O.M. de Châteaudun comptabilise 18% des apports globaux SITREVA.

3.5. Synthèse des tonnages et bilan environnemental

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des flux de déchets produits sur les 51 communes de notre Syndicat en 2013 et en 2014 :

Récapitulatif des tonnages S.I.C.T.O.M. 2014												
	Apport sur quai de transfert				Apport en déchetteries							
	O.M.R.	E.M.R.	J.R.M.	Verre	Déchets verts	Tout venant	Bois	Gravats	Ferraille	Carton	D.E.E.E.	D.M.S.
Total 2014	10 046,03	623,25	665,84	1 142,14	4 165,24	4 237,69	1 273,84	3 264,58	526,60	272,80	273,09	86,94
	12 477,26				14 100,78							
	26 578,04											

Total 2013	10 503,34	588,95	658,62	1 194,97	3 709,51	4 033,18	1 087,72	2 986,74	558,24	268,60	156,40	85,37
	12 945,88				12 885,75							
	25 831,63											

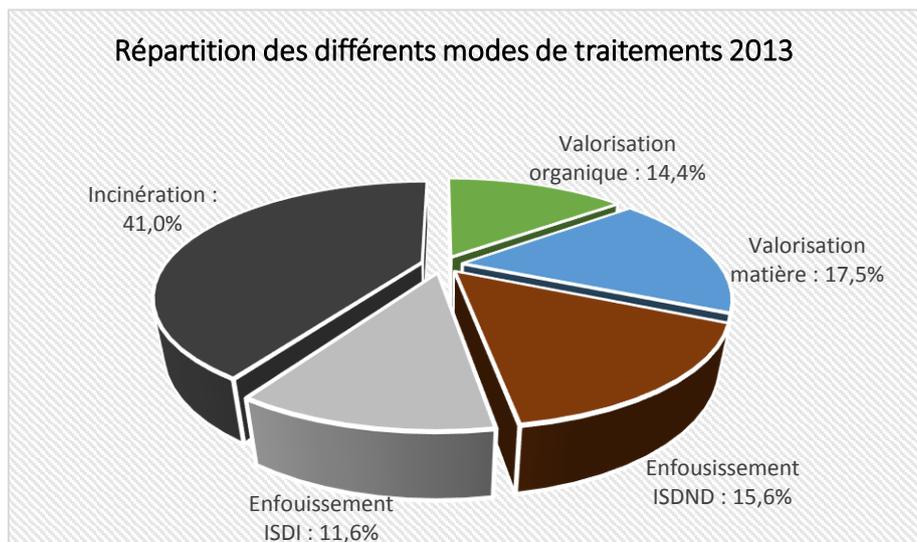
Δ 2014/2013	-4,35%	5,82%	1,10%	-4,42%	12,29%	5,07%	17,11%	9,30%	-5,67%	1,56%	74,61%	1,84%
	-3,62%				9,43%							

Δ 2014/2013 sur la totalité des déchets produits	2,9%											
--	------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

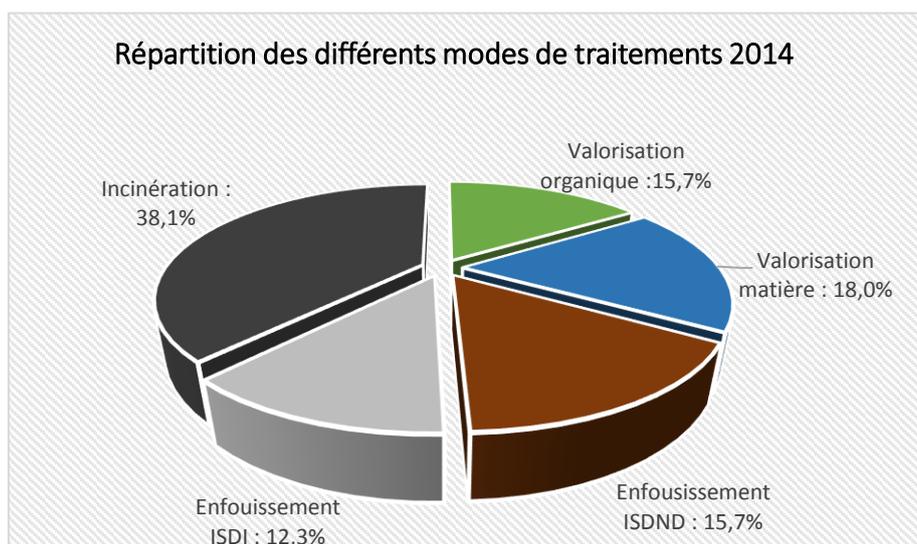
Tableau n°13 : Synthèse de l'ensemble des déchets pris en charge par le S.I.C.T.O.M.

En cumulant l'ensemble des flux de déchets produits sur le territoire du S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun, nous constatons que notre Syndicat et le SITREVA, via la gestion des déchetteries, gèrent près de 26 600 tonnes de déchets. Ramené en kg/habitant, chaque administré du S.I.C.T.O.M. produit ainsi un peu plus de 662 kg de déchets par an.

Même si ce tableau met en exergue une augmentation de près de 3% de l'ensemble des tonnages alors qu'une des politiques nationales en matière de gestion des déchets prône la réduction de la quantité de déchets à la source, d'un point de vue environnemental le bilan est plutôt positif. En effet, si l'on regarde plus en profondeur ces chiffres et comme le montre les deux diagrammes ci-dessous, nous constatons, dans l'ensemble, des fluctuations plus « favorables écologiquement » dans les différents modes de traitements utilisés.



Graphique n°2 : Répartition des différents modes de traitement en 2013



Graphique n°3 : Répartition des différents modes de traitement en 2014

Le recours à l'incinération est en baisse de près de 3 points et nous arrivons à augmenter notre taux de valorisation de +0,5 point soit près de 265 tonnes recyclées en plus par rapport à 2013.

En revanche, la valorisation organique, à savoir la mise en plateforme de compostage des déchets verts captés en déchetteries, est, quant à elle, en évolution de 1,3 point. Cela signifie une accélération des rotations de bennes en déchetteries et une augmentation des transferts de ces dernières vers la plateforme de compostage générant ainsi des gaz à effet de serre : **pollution qui peut être évitée si l'on composte nos déchets verts directement dans nos jardins.**

4. LES INDICATEURS FINANCIERS

Préambule : 2013 fut une année charnière pour les finances du S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun. En effet, l'adhésion au SITREVA, en cours d'année, ayant fait basculer des crédits d'un poste budgétaire à un autre, il sera donc difficile de faire une analyse « poste par poste » par rapport à cette année 2014.

4.1. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous identifie les principaux postes budgétaires du Compte Administratif 2014. Nous remarquons, qu'à eux seuls, les charges liées aux collectes et au SITREVA représentent plus de 92% des dépenses totales du Syndicat.

Principaux postes budgétaires		
	2014	% / budget total
Charges liées aux collectes	1 601 179,89 €	27,09%
Charges liées au SITREVA	3 849 318,45 €	65,11%
Charges liées au personnel	96 869,01 €	1,64%
Charges liées aux annulations de titres	192 776,67 €	3,26%
Autres charges	170 975,61 €	2,90%
Total CA 2014	5 911 119,63 €	

Tableau n°14 : Principaux postes budgétaires de dépenses de fonctionnement

❖ Les charges liées aux annulations de titres

Les charges liées aux annulations de titres ont fortement augmenté. Elles sont passées de 53 656,03 € en 2013 à 192 776,67 € en 2014. Cette importante évolution est due à l'annulation d'un titre de recette de 187 642,67 Euros suite à un litige avec la Société S.M.C. (Société des Matériaux Caennais) qui gérait l'élimination des mâchefers issus de notre U.I.O.M. Ce titre, émis en 2008, reprenait l'ensemble des pénalités que nous avons appliquées à la Société S.M.C. pour non-respect du cahier des charges. Nous avons dû l'annuler sur décision judiciaire.

❖ Les charges liées aux collectes

Coût détaillé des collectes - Exercice 2014			Coût HT	Coût TTC
collectes Ordures Ménagères	C1	327 864,46 €	1 019 285,81 €	1 118 872,40 €
	C2	113 115,18 €		
	C3	578 306,17 €		
collectes sélectives PàP	C0,5	207 744,68 €	325 797,32 €	357 632,12 €
	C1	103 522,83 €		
	Coût km	14 529,81 €		
collectes sélectives PAV	PAV verre	46 383,11 €	82 508,02 €	90 573,29 €
	PAV papier	36 124,91 €		
Collecte carton			23 200,05 €	25 466,79 €
Total année 2014			1 450 791,20 €	1 592 544,60 €

Tableau n°15 : Détail des coûts de collecte 2014

Le coût total lié aux collectes pour cette année est de 1 592 544,6 €. Le Compte Administratif 2014 fait apparaître à l'imputation 6112 « Collecte des ordures Ménagères » une dépense de 1 601 179, 89 € qui comprend le coût strict lié aux collectes inscrit sur le tableau ci-dessus mais aussi le coût lié à la livraison des sacs poubelle par les Transports Jumeaux pour un montant de 8 635,29 €.

Le coût lié à la collecte a augmenté cette année de près de 170 000 € ; augmentation qui s'explique par le fait que nous avons payé 13 mois sur 2014 (décembre 2013 à décembre 2014) contre 12 mois l'année précédente (décembre 2012 à novembre 2013).

Cette décision avait été prise afin de clôturer l'ensemble des factures que nous devons à la Société COVED en même temps que la fin de son contrat (31 décembre 2014) et de commencer l'année 2015 avec une facturation émanant du nouveau contrat de collecte passé avec le nouveau collecteur, à savoir la Société SEPUR.

❖ Les charges liées au SITREVA

Ce poste est le plus important budgétairement. Il représente 65% du budget total de notre Syndicat. Il se décompose en quatre parties :

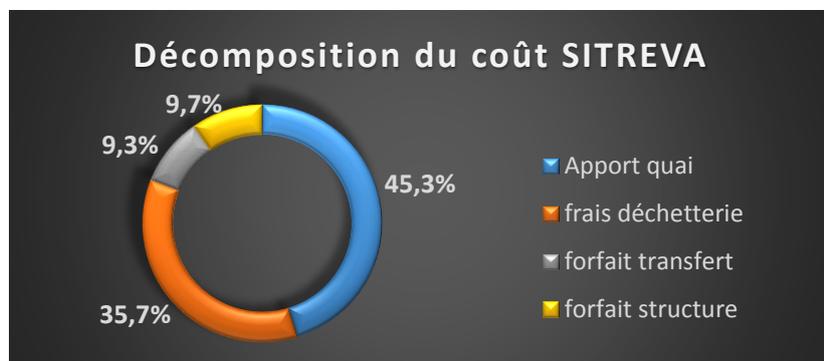
- Un coût lié aux traitements des flux apportés sur le quai de transfert : incinération vers l'U.V.E. de Valoryel pour les O.M.R. et tri vers le Centre de Natriel pour les E.M.R. et les J.R.M,
- Un coût lié aux traitements des matériaux captés en déchetteries (enfouissement, mise en plate-forme de compostage, etc...) ainsi que la gestion du haut de quai (gardiennage),
- Une partie forfaitaire liée aux frais de transfert de l'ensemble des flux vers les différents exutoires,
- Une partie forfaitaire liée aux frais de structures du SITREVA, calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque Syndicat.

Participation au SITREVA 2014			
	Déchets	Période de facturation	Coût total T.T.C.
Apport sur quai de transfert	O.M.	12 mois	1 285 091,41 €
	E.M.R.		264 094,31 €
	J.R.M.		51 817,07 €
Apport en déchetteries	Gravats	12 mois	93 084,93 €
	Tout-Venant	12 mois	656 249,86 €
	D.M.S.	12 mois	20 123,09 €
	Déchets Verts	12 mois	221 707,36 €
	Bois	12 mois	69 509,30 €
	Carton	11 mois	6 119,20 €
	Ferraille	12 mois	13 780,17 €
	Forfait haut de quai	12 mois	180 854,78 €
Forfait transfert		12 mois	329 479,10 €
Forfait structure		12 mois	343 369,06 €
TOTAL			3 535 279,64 €

Tableau n°16 : Détail des coûts SITREVA 2014

A ce coût, viennent s'ajouter une contribution ponctuelle forfaitaire (régularisation des travaux sur la déchetterie de Châteaudun) de 190 401,93 € TTC ainsi qu'une partie du remboursement des emprunts à hauteur de 123 634,78 € TTC.

Ce qui porte notre contribution au SITREVA pour l'année 2014 à 3 849 316,35 € TTC.



Graphique n°4 : Répartition des coûts SITREVA

Globalement, les dépenses de fonctionnement, en passant de 5 322 891,76 € à 5 911 677,34 €, ont augmenté de 588 785,58 €, soit 11% entre 2013 et 2014.

Cette augmentation s'explique par :

- Les treize mois payés pour la collecte au lieu des douze mois initialement prévus,
- L'annulation du titre de recette S.M.C.,
- Le remboursement d'une partie des emprunts SITREVA (non prévu en début d'année),
- La contribution ponctuelle versée au SITREVA (travaux de la déchetterie) également non prévue en début d'année,

4.2. Les recettes de fonctionnement

Principaux postes budgétaires - Recettes		
	2014	% / budget total
T.E.O.M.	5 297 204,00 €	81,62%
Recettes liées au SITREVA	426 471,28 €	6,57%
Produits exceptionnels	700 089,00 €	10,79%
Autres recettes	66 618,66 €	1,03%
Total CA 2014	6 490 382,94 €	

Tableau n°17 : Principaux postes budgétaires des recettes de fonctionnement

❖ Produits exceptionnels

En 2013, le S.I.C.T.O.M de la région de Châteaudun a transféré sa compétence « traitement » au SITREVA. Le Compte Administratif 2012 faisait apparaître un excédent d'investissement de 1 670 664,49 €. Cet excédent devait notamment servir à financer, d'une part, la réhabilitation de la déchetterie de Châteaudun et, d'autre part, la dépollution et le démantèlement de l'U.I.O.M. de Châteaudun. Ces travaux incombaient alors au SITREVA du fait du transfert de compétence. Le service de collecte des déchets ménagers étant assuré par un prestataire dans le cadre d'un marché public, le S.I.C.T.O.M. se retrouve donc sans réels investissements à financer et, par conséquent, avec un excédent d'investissement dont il n'a plus besoin.

Parallèlement, toute la facturation SITREVA, participation aux investissements incluse, est effectuée sur la section fonctionnement.

Nous avons donc sollicité la Préfecture d'Eure et Loir pour demander, à titre exceptionnel, une dérogation afin de reprendre l'excédent d'investissement sur la section de fonctionnement. Après avis favorable de la Direction Départementale des Finances Publiques, par délibération N° 2014-08 du Comité Syndical en date du 24 mars 2014, il a été décidé de transférer 700 000 € en section de recettes de fonctionnement.

❖ Recettes liées au SITREVA

Ce poste représente l'ensemble des soutiens des éco organismes et l'ensemble des produits issus de la vente des différents matériaux que SITREVA nous reverse.

Voici un récapitulatif des montants reversés par le SITREVA en 2014 :

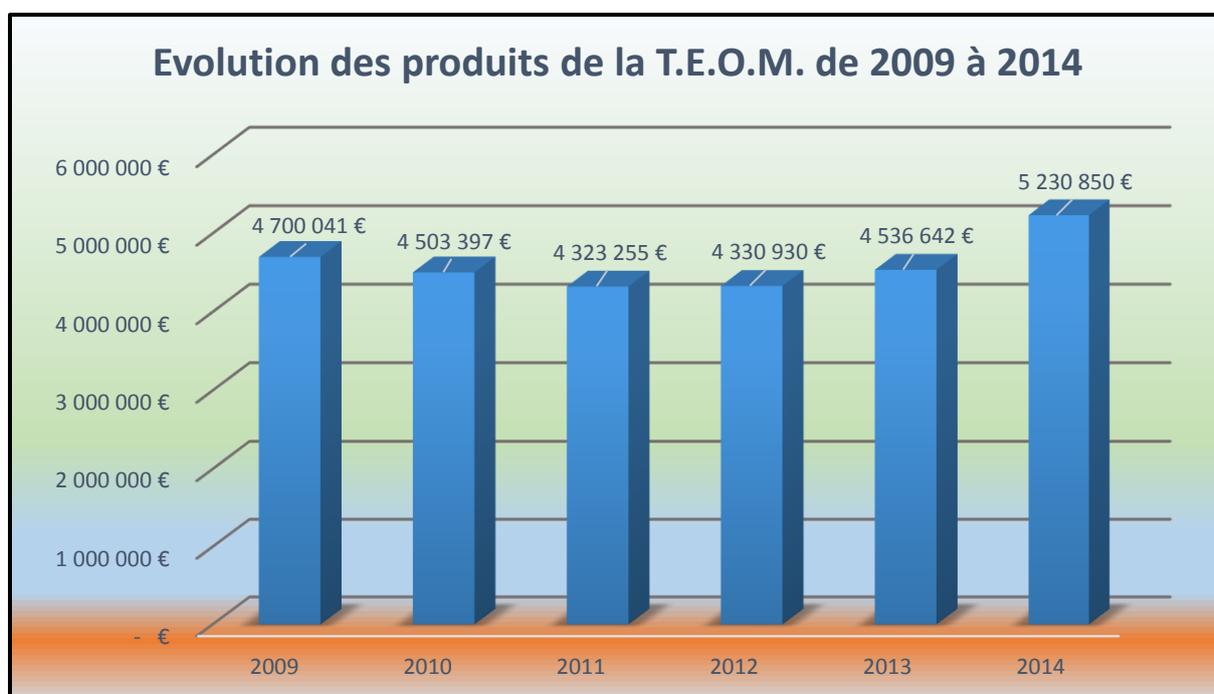
Synthèse des recettes reversées par le SITREVA								
Reprise matériaux triés (E.M.R. + J.R.M. + Verre)						Eco emballage	Total	
				TVA(%)				
reversement 2ème semestre 2013 par SITREVA	CDIF	JRM	59 328,26 €	7	63 481,24 €	108 379,45 €		108 379,45 €
	SITA	Acier	4 305,23 €	0	4 305,23 €			
		Alu	191,40 €	0	191,40 €			
		Plastiques	19 848,52 €	7	21 237,92 €			
		5.02	4 092,00 €	7	4 378,44 €			
OI Manufacturing	Verre	14 785,23 €	0	14 785,23 €				
reversement liquidatif 2013 Eco emballage						24 581,88 €		24 581,88 €
reversement 1er trimestre 2014 par SITREVA	CDIF	JRM	12 100,18 €	10	13 310,20 €	23 109,94 €		115 617,94 €
	SITA	Acier	3 099,89 €	0	3 099,89 €			
		Alu	- €	0	- €			
		Plastiques	- €	10	- €			
		5.02	1 761,60 €	10	1 937,76 €			
OI Manufacturing	Verre	4 762,09 €	0	4 762,09 €				
reversement 2ème trimestre 2014 par SITREVA	CDIF	JRM		10				88 153,00 €
	SITA	Acier		0				
		Alu		0				
		Plastiques		10				
		5.02		10				
OI Manufacturing	Verre		0					
reversement 3ème trimestre 2014 par SITREVA	CDIF	JRM		10				89 739,00 €
	SITA	Acier		0				
		Alu		0				
		Plastiques		10				
		5.02		10				
OI Manufacturing	Verre		0					
						131 489,39 €	294 981,88 €	426 471,27 €

Tableau n°18 : Détail des recettes reversées par SITREVA

❖ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le financement du service d'élimination des déchets est couvert par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)**. Cette taxe est un impôt direct du par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est instituée par l'assemblée délibérante. Cette taxe permet une facilité de gestion puisqu'elle est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la création des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent le produit de la T.E.O.M. en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent et la reversent ensuite au S.I.C.T.O.M.

Elle représente, à elle seule, plus de 80% des recettes de fonctionnement perçues par le Syndicat. Cela en fait donc la principale variable d'ajustement permettant d'équilibrer notre budget.



Graphique n°5 : Evolution du produit de la T.E.O.M.

Cette année 2014 a été marquée par une forte augmentation de la T.E.O.M. qui est passée de 4 536 642 € en 2013 à 5 230 850 €, soit près de 15% d'évolution. Cette décision a été justifiée par l'augmentation massive des dépenses de fonctionnement (détaillées dans la partie 4.1) auxquelles le S.I.C.T.O.M. a dû faire face en 2014.

Evolution de la TEOM et du produit par habitant

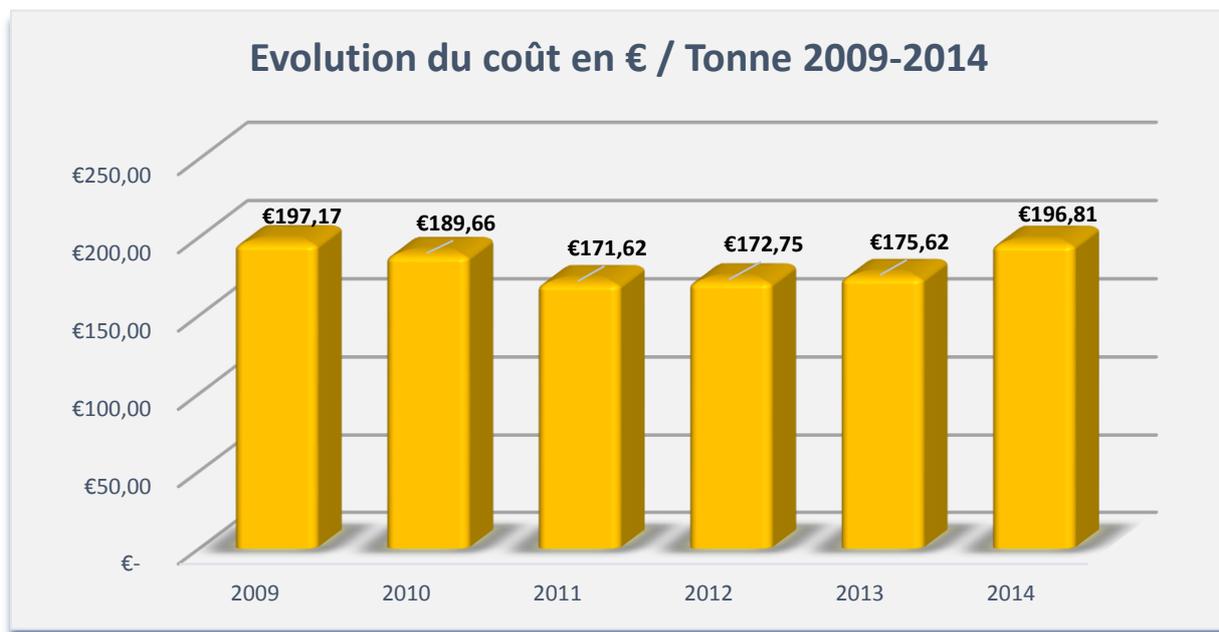
	Année N	Population	Produit de la T.E.O.M.	Produit par habitant	Total budget primitif de fonctionnement	% TEOM / Total recette
N réf.	2009	39 764	4 700 041 €	118,20 €	5 293 570,00 €	88,79%
	2010	39 941	4 503 397 €	112,75 €	4 867 493,00 €	92,52%
	2011	40 243	4 323 255 €	107,43 €	5 998 614,00 €	72,07%
	2012	40 442	4 330 930 €	107,09 €	5 691 794,00 €	76,09%
	2013	40 404	4 536 642 €	112,28 €	5 430 504,00 €	83,54%
	2014	40 103	5 230 850 €	130,44 €	6 230 000,00 €	83,96%
	Δ 2014/2009 (valeur)		530 809,00 €		936 430,00 €	
	Δ 2014/2013 (valeur)		694 208,00 €		799 496,00 €	
	Δ 2014/2009 (taux)		11,29%	10,35%	17,69%	
	Δ 2014/2013 (taux)		15,30%	16,17%	14,72%	

Tableau n°19 : Evolution de la T.E.O.M. par habitant

Principales observations :

- Le budget primitif a augmenté de 799 436 € sur la période 2013-2014 soit une évolution de 14,72%. Cette augmentation prend en compte les 500 000 € budgétisés pour les travaux de démantèlement de l'usine d'incinération et la création du quai de transfert.
- La T.E.O.M. étant la principale variable d'ajustement budgétaire, elle a mécaniquement augmenté de manière proportionnelle (+ 15,30%) sur la même période.
- La T.E.O.M. a augmenté de 11,30% entre 2009 et 2014 alors que, dans le même temps, le budget primitif a évolué de plus de 17,50%. Ceci s'explique car le pourcentage de T.E.O.M. sur le total des recettes a diminué du fait de l'augmentation des recettes connexes (soutiens Eco organismes, transfert de l'excédent d'investissement en fonctionnement, etc...).

Comme le montre le graphique ci-dessous, et venant appuyer une tendance générale, le coût à la tonne a, lui aussi, évolué d'environ 12% sur la période 2013 - 2014. Il revient cette année à des coûts sensiblement identiques à ceux de 2009.



Graphique n°6 : Evolution du coût en €/Tonne

4.3. Synthèse financière

Synthèse financière exercice 2014	
	CA 2014
Total des dépenses de fonctionnement	5 911 119,63 €
Total des recettes de fonctionnement	6 490 382,94 €
Résultat de l'exercice 2014	579 263,31 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté	108 915,53 €
Excédent de fonctionnement à la clôture N 2014	688 178,84 €

Tableau n°20 : Synthèse financière 2014

Le résultat de l'exercice 2014 est de 579 263,31 €. Il faut y ajouter l'excédent de fonctionnement 2013 reporté. De ce fait, l'exercice budgétaire affiche un excédent de fonctionnement, à la clôture de l'année, de 688 178,84 €.

La situation financière du S.I.C.T.O.M. a fortement évolué cette année 2014, faisant apparaître de nouvelles dépenses importantes que nous avons dû palier par une augmentation conséquente de la T.E.O.M.

Il est important de préciser que cette augmentation de la T.E.O.M. est conjoncturelle et non structurelle. Les remboursements d'emprunt ainsi que la contribution ponctuelle inhérente à la fin des travaux de la déchetterie ne se retrouveront pas dans l'exercice budgétaire 2015 et la contribution de 500 000 € pour la création du quai de transfert aura été versée en 2015. Enfin, l'annulation du titre de S.M.C. ne se retrouvera plus non plus dans nos dépenses.

L'ensemble de ces dépenses ponctuelles ne sera plus inscrit sur les prochains exercices budgétaires présageant ainsi une diminution théorique de nos dépenses à l'horizon 2016.

5. CONCLUSION

Cette année 2014 restera marquée comme étant la première année complète, pour le S.I.C.T.O.M. de la région de Châteaudun en tant que membre et adhérent du SITREVA. Le S.I.C.T.O.M a pris pleinement conscience des tenants et aboutissants qu'impliquait le transfert de sa compétence « traitement » et des enjeux techniques et financiers qui y sont rattachés.

D'un point technique, et point positif de cette année, les courbes de tendances d'évolution des différents flux amorcées en 2013 se sont accentuées. En effet, les tonnages d'ordures ménagères continuent de régresser et, à l'inverse, nous réussissons à capter de plus en plus d'emballages recyclables. Parallèlement, l'effet de dégradation de la qualité du tri sélectif qui accompagne généralement l'augmentation des tonnages de ce même flux n'a pas eu lieu et, bien au contraire, les taux de refus de tri (principaux indicateurs de qualité) sont en forte baisse. Nous pouvons que nous en féliciter et espérons maintenir ces taux pour l'année 2015.

En ce qui concerne l'aspect financier, le S.I.C.T.O.M. a dû faire face à d'importantes dépenses qui, bien que ponctuelles, ont nécessité une forte augmentation de la T.E.O.M., principale recette du Syndicat. Cette augmentation est aussi la résultante d'une politique de baisse constante de la T.E.O.M. amorcée en 2009.

Cependant, nous pouvons penser que cette augmentation fiscale reste conjoncturelle et non structurelle puisqu'un certain nombre de dépenses engagées cette année, et qui perdureront en 2015 (démantèlement de l'U.I.O.M. et création du quai de transfert), ne se retrouveront plus sur les exercices budgétaires à partir de 2016.

Annexe n°1 : Population 2014 du SICTOM de Châteaudun

COMMUNES	POPULATION	COMMUNES	POPULATION
ARROU	1 687	MARBOUÉ	1 161
AUTHEUIL	235	LE MÉE	275
BAZOUCHES EN DUNOIS	268	MEMBROLLES	269
BOISGASSON	111	MOLÉANS	488
BRÉVAINVILLE	173	MONTIGNY LE GANNELON	506
BULLAINVILLE	119	NOTTONVILLE	327
LA CHAPELLE DU NOYER	1 210	OUZOUER LE DOYEN	228
CHARRAY	109	OUZOUER LE MARCHÉ	2 006
CHÂTEAUDUN	13 624	OZOIR LE BREUIL	461
CHÂTILLON EN DUNOIS	787	PÉRONVILLE	305
CIVRY	367	ROMILLY SUR AIGRE	509
CLOYES SUR LE LOIR	2 792	SAINT CHRISTOPHE	148
LA COLOMBE	212	SAINT CLOUD EN DUNOIS	236
CONIE MOLITARD	388	SAINT DENIS LES PONTS	1 815
COURTALAIN	635	SAINT HILAIRE SUR YERRE	503
DANCY	236	SAINT MAUR SUR LE LOIR	395
DONNEMAIN SAINT MAMÈS	724	SAINT PELLERIN	359
DOUY	578	SEMERVILLE	94
LA FERTÉ VILLENEUIL	422	THIVILLE	378
FLACEY	228	VARIZE	211
FONTAINE RAOUL	233	VERDES	495
JALLANS	824	VILLAMPUY	329
LANGÉY	362	VILLEBOUT	127
LANNERAY	588	VILLERMAIN	370
LOGRON	592	VILLIERS SAINT ORIEN	166
LUTZ EN DUNOIS	438		
		TOTAL	40 103

Annexe n°2 : Liste des membres du Comité Syndical

Commune	Noms des Délégués
---------	-------------------

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS	
BRÉVAINVILLE 41160	Mme Catherine GASNIER
	M. Sylvain PIEDALLU
	M. Jean-Paul GASNIER
	M. José GAUVAIN
FONTAINE RAOUL 41270	Mme Sybille de BEAUDIGNIES
	M. Christian DEGEST
	M. Christian HUTIN
OUZOUER le DOYEN 41160	Mme Anne-Marie GOLDBLECH
	M. Patrick MARÉCHAL
	M. Joël DESPREZ
VILLEBOUT 41270	M. Daniel ALAZARD
	M. Emmanuel GRANGER
	M. Thierry FRÉON
	M. Arnaud GERMOND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE D'ORGÈRES	
BAZOCHES EN DUNOIS 28140	M. Michel BILLAULT
	M. Olivier LOUIS
	M. Christophe GAUDIN
	M. Guillaume PICHOT
NOTTONVILLE 28140	M. Dominique PERIER
	M. Jean-Paul VASSORT
	Mme Mélanie LAURAYE
PÉRONVILLE 28140	M. Raymond BELLON
	M. Luc JOUANNEAU
	M. Hubert BRUNEAU
VARIZE 28140	M. Anthony WATERSCHOOT
	M. Philippe GAUCHERON
	M. Hervé LELONG
	M. André CHABANON
	Mme Clairette VISAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS		
BULLAINVILLE	28800	M. Daniel BRABANT
		Melle Valérie DAZARD
		Mme Isabelle PIANCENTINO
		M. Alain SOURIOU
DANCY	28800	Mme Marie-Thérèse DUBUT
		M. Michel MATTER
		M. Philippe LENOIR
		M. Olivier PELOTEAU
FLACEY	28800	M. Bernard GOUIN
		M. Pierre GRUYÈRE
		M. Claude CHABANNES
		Mme Marie-Louise HULOT
SAINT MAUR sur le LOIR	28800	Mme Annick FRÉON
		M. Gaëtan ROUSSEAU
		Mme Françoise ARRONDEAU
		Mme Josette BICHAT
VILLIERS ST ORIEN	28800	Mme Liliane HISSELLI
		Mme Güzel PALETTE
		M. Sébastien HALLOUIN
		M. Franck JAVAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES		
CIVRY	28200	M. Jean-Luc OMBREDANE
		M. Michel VOISIN
		M. Jean-Claude BOURGEOIS
		M. Patrice TOUCHE
CONIE MOLITARD	28200	Mme Liliane CASTILLE
		M. Gérard MARTIN
		Mme Françoise BERAS
		M. Vincent CLOUET
DONNEMAIN SAINT MAMÈS	28200	M. Jean-Marcel BERNET
		Mme Sandrine SIMARD
		M. Bernard DREUX
		M. Ludovic JOUANNO CHAPELET
LOGRON	28200	M. Alain GUIROULT
		M. Jean-Luc MARCAULT
		M. Fabrice BABIN
		M. Gilles FURET
LUTZ en DUNOIS	28200	M. Denis LECLERCQ
		M. Joseph LEMAIRE
		Mme Martine NORMAND-PELCHAT
		M. Michel PERAULT
MARBOUE	28200	M. Jean-Marie DEVIMEUX
		M. Dominique GUERTON
		M. Rémy CHABANNES
		M. Pascal TOUSSAINT
MOLEANS	28200	M. Sébastien CLAIN
		M. Jean-Luc GRARE
		Mme Françoise HAMEL
		M. José LEITE DE CARVALHO
OZOIR le BREUIL	28200	M. Claude BROCHIER
		M. Philippe GAUTHIER

		M. Etienne CHAMPDAVOINE
		M. Emmanuel HUET
ST CHRISTOPHE	28200	M. Bertrand ANCELIN
		M. David JOSEPH
		Mme Caroline NEVEU
		M. Bernard SOLLET
ST CLOUD en DUNOIS	28200	M. Sébastien BOUDEAU
		M. Bertrand CHENEAU
		Mme Natacha FERREIRA
		M. Thibaud LANGLOIS
THIVILLE	28200	M. Christian COLOMBE
		M. Jean-Louis PARÉ
		M. Didier LAVAINNE
		M. Jean-Jacques PARDESSUS
VILLAMPUY	28200	M. Jacques CADILHAC
		Mme Odile MÉTAIS
		M. Eric BLANCK
		M. Eric LEVEQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE ORATORIE		
LA COLOMBE	41160	M. Luc PETRIX
		M. Hubert TOUCHE
		M. Marc NOUVELLON
		M. Thierry RIGUET
MEMBROLLES	41240	Mme Françoise LAVAINE
		Mme Laetitia VENGEONS
		M. Philippe BRICHET
		M. Noël VINCENT
OUZOUER le MARCHE	41240	M. Jean-Yves GASNIER
		Mme Béatrice PELLÉ
		Mme Maryse PERSILLARD
		M. Pierre VERDLHANDS MOLLES
SEMERVILLE	41160	M. Jacky LEGUAY
		M. Hervé PELLÉ
		M. Régis MASSON
		M. Benoit NOUVELLON
VERDES	41240	M. Jean-Paul BLONDEAU
		M. Didier HENault
		M. Jean-Charles GAUCHERON
		Mme Evelyne TETAULT
VILLERMAIN	41240	M. Hugues BESNARD
		M. Dominique BILLARD
		Mme Nelly BESNARD
		M. Alain BRUNNER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS	
LA CHAPELLE DU NOYER 28200	M. Jacques BEZAULT
	Mme Martine PROFETI
	M. Vincent HUET
	M. Philippe RAYNAL
CHATEAUDUN 28200	M. Emmanuel BIWER
	M. Serge HENAULT
	M. Didier HUGUET
	M. Fabien VERDIER
	M. Jérôme PHILIPPOT
	M. Sid-Ahmed ROUIDI
JALLANS 28200	M. Olivier LECOMTE
	M. Pierre-Henry de la RUE DU CAN
	M. Yves CATHERINOT
	Mme Angélique DUPONT
LANNERAY 28200	Mme Monique FRATTA
	M. Hugues LEMAIRE
	M. CHERON Jean-Paul
	M. Christophe VILETTE
ST DENIS les PONTS 28200	M. Dominique GANNIER
	Mme Fabienne HETTE
	M. Sébastien MARCHAND
	M. Stéphane MAURICE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES	
ARROU 28290	M. Pierre HAIES
	M. Michel MASSON
	Mme Jacqueline CHABAUD
	M. Emeric GOURDET
AUTHEUIL 28220	M. André SARNY
	M. Marcel SIDIBE DIT DESTEPHEN
	M. Florent CHEVALLIER
	Mme Claudine DUBOIS
BOISGASSON 28220	M. Bruno DEZE
	Mme Christine POTIER
	M. François BROSSE
	M. Guillaume LEMAIRE
CHARRAY 28220	M. Laurent THOMAS
	M. Bertrand VIRON
	Mme Stéphanie GAVAUD
	Mme Maïté SEVENO
CHATILLON en DUNOIS 28290	M. Arnaud JARDIN
	M. Daniel THOMASSON
	M. Cyril BODINEAU
	Mme Françoise MARGOT
CLOYES sur le LOIR 28220	Mme Sandrine FATIMI
	M. Didier RENVOISÉ
	M. Thibault CASSONNET
	M. Claude MARTIN
COURTALAIN 28290	M. Anne-Charles de GONTAUT BIRON
	Mme Nelly LECORNU
	M. Vincent PERRIN DE BRICHAMBAUT
	Mme Guillaîne ROBERT

DOUY	28220	M. Jean-Yves DEBALLON
		M. Patrice LENOIR
		M. Laurent LAHAYE
		Mme Isabelle MICHELET
LA FERTE VILLENEUIL	28220	Mme Elisabeth BEAUDOUX
		Mme Odile PERHIRIN
		Mme Fleur MORETTE
		M. Patrick de OLIVEIRA
LANGÉY	28220	M. Patrice BEZARD
		M. Daniel KONCZYLO
		M. Jean-Claude BOUCHEREAU
		M. Michel ROSSIGNOL
LE MEE	28220	M. Jean-François GENOT
		M. Pascal LAVAINNE
		Mme Emelyne BOUY
		Mme Françoise CHAROY
MONTIGNY le GANNELON	28220	M. Aymar de la MOTTE SAINT-PIERRE
		M. Michel SERREAU
		Mme Françoise CAUVIN
		M. Pascal CORMIER
ROMILLY sur AIGRE	28220	Mme Carole PIERRON
		M. Dominique RONCIER
		M. Philippe GASSELIN
		M. Thierry GUIRAUDOU
ST HILAIRE sur YERRE	28220	Mme Caroline GOUHOURY
		M. Alexis ROUGEALT
		M. Jean-Yves SERRE
		M. Joseph VANBEVER
ST PELLERIN	28290	M. Andrew MARTIN
		M. Alain MERCERON
		M. Vincent DIAS
		M. Raphaël RATHIER

SICTOM de la Région de Châteaudun

29, Rue Louis Appert

28200 Châteaudun

02 37 45 61 55

sictom-chateaudun.fr